

COMMUNE de BEAUMONT S/LEZE  
Registre des Arrêtés du Maire

Envoyé en préfecture le 26/03/2026  
Reçu en préfecture le 26/03/2026  
Publié le  
ID : 031-213100522-20260326-29PPM019-AR

## ARRÊTE

Le MAIRE de BEAUMONT S/LEZE

VU l'Article L2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

VU la délibération n° 26-2/2 en date du 21 mars 2026 fixant à 5 le nombre d'adjoints au maire.

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur BRAYE Jean-Louis en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint au maire.

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1: A compter de ce jour, Monsieur BRAYE Jean-Louis, quatrième adjoint de la commune de BEAUMONT SUR LEZE est délégué pour remplir les fonctions relatives aux travaux.**

**ARTICLE 2: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de MURET, au comptable public et notifiée à l'intéressé.**



Fait à BEAUMONT S/LEZE,  
Le 26/03/2026

Olivier CARTÉ  
Maire de BEAUMONT S/LEZE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Technique de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.